



RAPPORT ANNUEL 2011 DE LA GUINEE SUR LE PROCESSUS DE KIMBERLEY

Le présent rapport est relatif aux principales activités menées par la Guinée dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Kimberley en République de Guinée.

A. CADRE LEGAL

Aucun changement n'est intervenu en 2011

B. CADRE INSTITUTIONNEL

Suite à l'élection par voie démocratique du Président de la République le Professeur Alpha CONDE , des changements sont intervenus dans les structures concernées par le Processus de Kimberley à savoir :

1. Par Décret D /2011/112 PRG/SGC portant attributions et organisations du Ministère des Mines et de la Géologie du 11 Avril 2011 la nouvelle dénomination du BNE est Bureau National d' Expertise des Diamants , Or et Autres Matières Précieuses.
2. Par Décret D/2011/254/PRG/SGC portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie du 7 Septembre 2011
 - Mme SALL Anne Marie SAKHO Confirmée DG du BNE
 - Mr Mamadi CISSE Directeur National Adjoint du BNE en remplacement de Mr Mahmoud DIALLO
 - Mr Fodé BERETE Directeur National des Mines en remplacement de Mr Sidiki CONDE.
 - Mme Fatou GAYE Secrétaire Permanente du PK en remplacement de Mr Mamadou SOUMANO promu au poste de Chef de Cabinet du Ministère des Mines et de la Géologie.



- Mr Abdoulaye TOURE Directeur Général de la BAFMP en remplacement de Mr Thierno Amadou DIALLO

- Mr Abdoulaye SYLLA DGA de la BAFMP en remplacement de Mme Fatou GAYE promue au poste du Secrétariat du PK.

3. Promulgation du Nouveau Code Minier depuis le 9 Septembre 2009 et un Avenant relatif à la partie fiscale est en Cours d'élaboration.

Ce Code est en parfaite harmonie avec le Processus de Kimberley.

C. REGIME D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

Pas de Changement quant aux régimes d'exportation et d'importation.

1. Exportation

a) 159 certificats ont été utilisés dont 6 annulés et 4 pour la réexportation.

Sur 149 certificats ayant servi pour l'exportation seuls 72 coupons retour nous sont parvenus à ce jour.

Ces coupons viennent principalement de la Belgique, D' Israel, des Emirats Arabes, de la Suisse et de la Thaïlande.

Il est à noter qu'aucune confirmation d'importation de la Chine (7), du Liban (3), de la Russie (5), de l'Ukraine (3) des Etats Unis d'Amérique (9) ne nous ai parvenu à ce jour).

Au cours de l'année 2011, la Guinée a exporté 297 477, 40 carats de diamants pour une valeur de 36 804 191, 34 dollars US .



Il faut aussi signaler que l'élévation du prix moyen est due à l'arrêt de la production dans la Préfecture de Macenta où 90% des diamants sont de type industriel.

Le bas volume de la commercialisation s'explique par :

- La fermeture des zones officielles de production depuis le mois de juillet 2011 sur instruction du Conseil des Ministres en vue de la réussite de la campagne agricole 2011.
- Le morcellement de la Zone de Aredor en 4 parts dont deux revenants à deux sociétés industrielles, une part à l'artisanat et une autre pas encore attribuée.
Il faut noter que la Société Guiter titulaire d'un des permis promet de faire sa première évaluation courant premier trimestre 2012 tandis que la zone réservée à l'artisanat est en cours de parcellisation.
- Le ralentissement des activités d'exportation de la Société Ressource Mandala pour cause de recherches des kimberlites.
- L'interruption de la parcellisation des nouvelles zones d'exploitation artisanale sur instruction du Conseil des Ministres en attendant la fin de la campagne agricole.

Les perspectives sont bonnes et nous espérons de meilleurs résultats pour 2012.

B. Importation

Au cours de l'année 2011, le Service Expertise, Evaluation et Certification a enregistré 9 importations dont :

- 7 en provenance de l'Union Européenne de 9650,80 carats pour une valeur de 896 360 dollars
- 2 d'Israël d'un poids de 558,03 carats pour une valeur de 199 754,80 dollars.

C. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

1. Suite à la décision administrative de 2009 contre la Guinée, depuis le 1^{er} janvier 2010 tous les shipments en partance de



la Guinée sont photographiés et les photos à la disposition du WGDE.

2. Les colis sont emballés dans des containers inviolables.
3. Toutes les photos numériques sont stockées et disponibles au BNE.
4. Les photocopies recto et verso des certificats du PK sont envoyés trimestriellement au WGDE.
5. Toutes les archives 2011 relatives à l'achat, à la vente, aux exportations, aux importations, aux licences de Comptoirs, d'Acheteurs, de Collecteurs, de Suppléants et de Commissionnaires sont conservées au Bureau National d'Expertise des Diamants, Or et Autres matières Précieuses.
6. L'application de l'Arrêté A/2009/4130 du 31/12/2009 portant Autorisation et Exploitation artisanale dans certaines Préfectures et le déploiement de certains cadres dans ces zones a permis d'accroître considérablement le nombre de Collecteurs qui est de 102 cette année.

Il faut noter que chaque Collecteur est assisté d'un Suppléant et deux Commissionnaires.

A titre d'illustration, le nombre de Collecteurs était de 32 en 2009 et 35 en 2010.

D. MISSION DE CONTROLE DE LA CAPACITE DE PRODUCTION

La deuxième mission du WGDE pour la vérification du potentiel diamantifère n'a pas eu lieu comme promis en 2011. Nous souhaitons que cette mission ait lieu en 2012.

E. STATISTIQUES

Le Bureau National d'Expertise des Diamants, Or et Autres Matières Précieuses a trimestriellement communiqué au Groupe de Travail des Statistiques du Processus de Kimberley toutes les informations relatives à la production, au nombre de certificats utilisés, à l'exportation et à l'importation des diamants en



République de guinée et ce, conformément à la méthodologie mise en place par le Groupe de Travail des Statistiques.